

réfugier parmi nous, nous voyons, au contraire, les Romains, qui demeurent dans les contrées où l'Empereur est encore le maître, quitter leurs pénates pour chercher un asile dans celles où règnent les Goths. Tous ceux de nos concitoyens qui ont pris ce parti s'en savent bon gré ; ils aiment mieux être sujets en apparence et libres en effet, que d'être véritablement esclaves et de paraître libres. »

Ainsi donc, la société civile et politique, dans les Gaules, du temps des Empereurs, était bien loin de présenter un heureux aspect, puisque, d'après le témoignage des écrivains contemporains, le joug des rois barbares était trouvé plus doux par les populations conquises.

### XVIII.

On ne nous contestera pas la grande modération des Francs quand, à leur tour, ils mirent le pied sur le sol gallo-romain. A la vérité, leur arrivée dans les Gaules, en 486, avait un autre motif que celui qui guidait les Barbares en 407. Ces derniers se présentèrent en vrais conquérants, tandis que les Francs-Saliens, alliés de l'Empire, sous Clovis, comme ils l'avaient été sous Childéric, son père, vinrent camper devant Soissons avec mission de l'Empereur d'Orient, et pour punir la révolte du romain Syagrius. Ce fut toujours ensuite de cette même mission que Clovis attaqua, et battit tour à tour les confédérés de l'Armorique, les Allemands, les Bourguignons et les Visigoths, et nous en avons la preuve dans la dignité de consul, dont le récompensa l'Empereur Anastase. Ce fut donc véritablement en cette qualité que ce prince commanda dans les Gaules jusqu'à sa mort, arrivée en l'an 511, qu'il y disposa des terres domaniales de l'Empire, qu'il en donna des portions, en toute propriété, aux officiers et soldats francs ou romains